



CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2025

Mission Appui Stratégique
Service Prospective, Développement local,
Contractualisations

Fiche synthétique de présentation du projet

1 – Territoire concerné

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

2 – Identification du maître d'ouvrage

Commune de FUMAY

3 – Intitulé du projet et localisation

Sécurisation de l'éclairage public de FUMAY

4 – Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

La commune de Fumay dispose d'un parc d'éclairage public assez conséquent et vieillissant : 22 armoires et 1 225 points lumineux. Ce parc a évolué au cours des années, au gré des architectes en charge de l'aménagement de l'espace public (requalification du centre-ville, place Aristide Briand, ANRU, etc.) et présente de grandes disparités.

Cependant un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public. De plus, l'éclairage public représente 40 % de la facture électrique d'une commune et près de 20 % de sa dépense globale en énergie. Il est donc devenu indispensable d'œuvrer pour favoriser un éclairage plus performant, plus efficient, plus respectueux de l'environnement et aussi moins consommateur d'énergie.

C'est pourquoi, au début de leur mandat, les élus ont réalisé deux actions importantes : un audit complet de l'éclairage public de la commune de Fumay et la coupure de l'éclairage public la nuit avec la pose d'horloges astronomiques.

Aujourd'hui, les dépenses d'entretien, de maintenance et de fourniture en électricité restent un problème pour la collectivité qui souhaite entrer dans le parc de gestion de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes qui a ouvert ce service aux communes de plus de 2 000 habitants.

Le préalable à cette convention est la réalisation de tous les travaux de mise en sécurité de l'éclairage public, ce qui correspond aux travaux de degré 1 de l'audit, à savoir : la création ou réfection de terre (MALT), la mise aux normes d'armoires de commande, la pose de coffrets de classe II dans les candélabres ou sur consoles, le remplacement de supports pour leur risque de chute et la remise en état ou le remplacement de luminaires hors service.

Les objectifs poursuivis sont la rénovation de l'éclairage public, la mise en sécurité pour les agents d'entretien et le public et les économies d'énergie

5 – Echancier de réalisation

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : avril 2024

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : octobre 2025

6 – Priorité dans laquelle entre le projet

1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement)
2. Equipements et infrastructures (investissement)
3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement)

7 – Caractère structurant du projet

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

Ce projet a une dimension locale. Certains axes routiers sont cependant départementaux.

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

Sans objet.

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

Sans objet.

8 – Plan de financement prévisionnel

Montant du projet :	249 982 € <input checked="" type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement <input type="checkbox"/> Fonctionnement
Subvention départementale sollicitée :	74 994,60 €	30 %
Autres subventions sollicitées :		
- Etat :	74 994,60 €	30 %
- Région :		
- Europe :		
- Autre(s) :		
Autofinancement :	99 992,80 €	40 %

Fait à FUMAY, le 22 novembre 2024

Cachet officiel et signature
du représentant légal du maître d'ouvrage

Mathieu SONNET, le Maire



Cachet officiel et signature
du représentant légal de l'EPCI



CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2025

Mission Appui Stratégique
Service Prospective, Développement local,
Contractualisations

Fiche synthétique de présentation du projet

1 – Territoire concerné

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

2 – Identification du maître d'ouvrage

Commune de Fumay

3 – Intitulé du projet et localisation

Aménagement extérieur pour favoriser l'accueil du centre de consultations non programmées de l'hôpital de Fumay

4 – Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

Le Centre Hospitalier de FUMAY est un site annexe du centre hospitalier de CHARLEVILLE-MEZIERES, véritable atout sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM), à 30 km de Givet et 10 km de Revin. Il abrite une antenne SMUR, un EHPAD de 80 places ainsi que des lits pour des soins de suite polyvalents.

Afin d'assurer un accès aux soins de second recours, l'hôpital local de Fumay propose des consultations avancées de spécialistes tels que cardiologie, pneumologie, psychiatrie, radiologie (échographie, mammographie, scanner ...) suivant un planning défini. Cette offre devrait être complétée, à terme, d'un projet d'un Centre de Consultations Non Programmés, dont l'étude est en cours. Ainsi, l'offre de l'Hôpital assurera, également, l'accueil du public en dehors des heures de consultations des médecins généralistes.

En vue de valoriser un outil d'accès aux soins et de faciliter l'accès des patients au site et au futur Centre de Consultations Non Programmés, La Commune de FUMAY, la CCARM, le Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardenne (CHINA) en lien avec les services de la Préfecture des Ardennes et l'ARS ambitionnent de poursuivre les travaux interrompus et notamment d'aménager les extérieurs de l'hôpital de FUMAY (parking, voirie, réseaux, cheminement, espaces verts).

Dans ce but, un transfert de compétence du CHINA à la Commune de FUMAY, au sens de l'article L. 1111-8 du CGCT permettant à la Commune de FUMAY de prendre en charge l'aménagement des espaces extérieurs de l'Hôpital de FUMAY sous réserve du subventionnement de l'Etat et des collectivités territoriales a été demandé.

Les travaux visent à :

- Achever l'aménagement extérieur général du site resté en suspens ;
- Faciliter l'accès aux patients ;
- Valoriser les espaces extérieurs afin de rendre le site plus attractif en vue du futur aménagement du Centre de Consultations Non Programmés ;
- Améliorer, à terme, l'accès aux soins non programmés sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse.

5 – Echancier de réalisation

Date de démarrage des travaux : 22/07/2024

Date d'achèvement des travaux : 31/10/2024

6 – Priorité dans laquelle entre le projet

1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement)
2. Equipements et infrastructures (investissement)
3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement)

7 – Caractère structurant du projet

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

Interterritorial.

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

Le CHINA a délégué sa compétence de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Fumay, impliquant pour celle-ci de porter l'ensemble des marchés et la recherche de financement complémentaire.
La CCARM apporte son soutien financier à l'opération sous la forme d'un fonds de concours.

Le financement de l'opération est assuré par des participations de la Commune de Fumay, de la CCARM et du CHINA, ainsi que des subventions publiques (DSIL/DETR et Région GRANDDEST).

8 – Plan de financement prévisionnel

Montant du projet :	588 866,77 € <input checked="" type="checkbox"/> HT	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement
	706 640,13 € <input checked="" type="checkbox"/> TTC	<input type="checkbox"/> Fonctionnement
Subvention départementale sollicitée :	28 801,40 €	4,08 % du TTC
Autres subventions sollicitées :		
- Etat :	240 000,00 €	33,96 % du TTC
- Région :	185 193,38 €	26,21 % du TTC
- Europe :		
- Autre(s) : CCARM	8 369,52 €	1,18 % du TTC
Autofinancement :	244 275,83	34,57 % du TTC

(Opération non éligible au FCTVA)

Fait à FUMAY, le 22 novembre 2024

Cachet officiel et signature
du représentant légal du maître d'ouvrage



Cachet officiel et signature
du représentant légal de l'EPCI



CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2025

Mission Appui Stratégique
Service Prospective, Développement local,
Contractualisations

Fiche synthétique de présentation du projet

1 – Territoire concerné

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

2 – Identification du maître d'ouvrage

Commune de FUMAY

3 – Intitulé du projet et localisation

Réhabilitation des voiries anciennes dans le quartier du Grand Charnois

4 – Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

La municipalité de Fumay a pris en compte les besoins des habitants du quartier du Charnois et souhaite améliorer leur cadre de vie en termes d'équipements et d'infrastructures en redonnant de l'attrait à ce quartier et en renforçant sa liaison avec le quartier de l'ANRU et la voirie d'intérêt communautaire qui le dessert.

Le quartier du Charnois fait partie de la zone urbaine sensible (ZUS) de Fumay mais n'a pas été traité dans le cadre des travaux de l'ANRU. Il représente ainsi un reliquat de territoire non restauré à l'entrée même du quartier.

Ce quartier de maisons individuelles est enclavé entre :

- la D988 à l'est (route de Saint Joseph)
- 2 friches industrielles (l'ancien terrain de sport appartenant à NEXANS à l'ouest et l'ardoisière la Renaissance au nord)
- et la route Francis de Pressencé au sud, axe principal reliant la D988 et la route de Rocroi (RD 80 et desservant la zone d'activité communautaire.

Les routes desservant les habitations sont assez étroites (4 mètres en moyenne). Les habitations sont mitoyennes et disposent de peu de stationnement. En raison du fort dénivelé, les réseaux d'assainissement des habitations supérieures traversent les propriétés du dessous (servitudes) ce qui crée des conflits de voisinage.

Ces voiries n'ont pas subi de travaux structurants depuis plusieurs décennies. Les revêtements sont fortement détériorés (nid de poules, tampons désoclés, faïençage, flashes devant les façades, etc.) et les usagers s'en plaignent souvent. Les voiries concernées s'affaissent. Le quartier possède une cohérence globale tant sur le plan territorial que social. Il s'agit pour la ville de la traiter dans son ensemble.

Les travaux envisagés comprennent la réfection de la chaussée en profondeur (fondation et revêtement). Un diagnostic préalable permettra d'identifier les zones du réseau d'assainissement nécessitant des réparations. Le réseau d'assainissement sera a priori conservé car il soulèverait de trop grosses difficultés sur le plan technique en raison du dénivelé entre la route et les habitations en contrebas (relevage des eaux usées, travaux en propriétés privées, etc.)

5 – Echancier de réalisation

Date de démarrage des travaux : juin 2018

Date d'achèvement des travaux : octobre 2018

6 – Priorité dans laquelle entre le projet

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement) | <input type="checkbox"/> |
| 2. Equipements et infrastructures (investissement) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement) | <input type="checkbox"/> |

7 – Caractère structurant du projet

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

La municipalité est soucieuse d'assurer la cohésion sociale en privilégiant l'accueil et l'accompagnement des publics fragiles par le maintien, le développement et la réhabilitation des équipements adaptés pour la population. Cette réhabilitation contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants.

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

Sans objet.

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

Sans objet.

8 – Plan de financement prévisionnel

Montant du projet :	395 814 <input checked="" type="checkbox"/> HT	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement
	<input type="checkbox"/> TTC	<input type="checkbox"/> Fonctionnement
Subvention départementale sollicitée :	98 954 €	25 %
Autres subventions sollicitées :		
- Etat :		
- Région :		
- Europe :		
- Autre(s) :		
Autofinancement :	296 860 €	75 %

Fait à FUMAY, le 22 novembre 2024

Cachet officiel et signature
du représentant légal du maître d'ouvrage

Mathieu SONNET, le Maire



Cachet officiel et signature
du représentant légal de l'EPCI